

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1276

présenté par

M. Naegelen, Mme Auconie, M. Demilly, Mme Firmin Le Bodo, M. Lagarde, M. Pancher,
Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 29

I. – À la fin de l’alinéa 26, substituer au nombre :

« 349 000 »

le nombre :

« 449 000 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 68, substituer au nombre :

« 449 »

le nombre :

« 549 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article prévoit une nouvelle baisse de la TFC (Taxe pour Frais de Chambre) de 100 millions d’euros pour 2019, et 200 millions d’euros à partir de 2020, sur le plan national. Cet amendement de repli vise à reporter d’un an ces dispositions.

Cette nouvelle baisse envisagée fait suite à un coup de rabot de 20 % de la TFC en 2018 et aux engagements pris devant l’Assemblée nationale et le Sénat, par le ministre de l’Action et des comptes publics et le ministre de l’Economie et des Finances, qu’aucune autre baisse ne serait réalisée - a minima - en 2019 et 2020.

La taxe affectée aux CCI est aujourd'hui en baisse de 46 %, par rapport à 2012. Ce pourcentage s'élèvera à 53 %, si cette nouvelle baisse pour 2019 était votée. Ces baisses successives ont un impact désastreux sur l'accompagnement de proximité, sur le dynamisme des territoires, sur l'effet redistributif de la taxe qui permet aujourd'hui aux plus petites entreprises de bénéficier de services financés par les grandes.

Mais par-dessus tout, c'est sur le volet social que ces baisses successives génèrent le plus de craintes. En effet, les CCI ont déjà payé le prix fort, avec 5000 suppressions de postes en 5 ans. Les nouvelles mesures envisagées impliqueraient à nouveau plusieurs milliers de suppressions de postes. Outre les difficultés sociales évidentes que de telles mesures engendrent, le coût estimé des 2000 ETP serait, selon l'IGF-CGE-CGEFI dans un rapport de mars 2018, de 200 millions d'euros, qui viendraient donc s'ajouter à la baisse de TFC !

Par ailleurs, la mission d'information commune de l'Assemblée nationale, a adopté en juillet 2018 le rapport des députées Valérie OPPELT et Stella DUPONT. Ce rapport acte formellement la contre productivité d'une nouvelle baisse de la TFC et la présidente de la mission d'information, la députée Valérie Lacroute, demande la stabilité de la TFC en 2019. Ces préconisations n'ont pas été entendues par le gouvernement, qui semble ignorer l'impact sur l'emploi et plus généralement le questionnement sur le rôle qu'il souhaite attribuer aux CCI.